



Nuisibles dans mon appartement

Par **RDG**, le **19/01/2015** à **12:48**

Bonjour à tous,

Je vous écris car depuis mon arrivée le 26/09/2014 dans l'appartement que je loue (privé), des nuisibles sont présent dans la cuisine. Ma compagne et moi même avons commencé par entendre des bruits caractéristiques en pensant que cela était hors de l'appartement, et nous nous somme finalement rendu à l'évidence.

Il m'a fallu démonter une partie des meubles de la cuisine pour réaliser qu'il y avait un trou dans un mur (à priori consécutivement à des travaux alors que nous n'étions pas locataires). Tous les soirs des nuisibles ont accès à la cuisine.

J'ai contacté l'agence qui gère l'appartement, qui ont fait intervenir un artisan. Une gestion médiocre du problème et un mauvaise communication avec l'artisan font que le travail n'est toujours pas fini (une première intervention a été baclée et je ne parle pas des rendez vous auxquels l'artisan n'est pas venu). Les pièges n'y font rien, il y a toujours des rats.

Étant donné que le trou était présent avant notre arrivée, à titre personnel j'estime qu'ils sont responsables de la situation. J'aurai volontiers passé l'éponge si le soucis avait été réglé dans la foulée, mais je commence à être excédé. J'ai fini par leur demander une indemnisation qu'ils ont refusé. Prétendant qu'ils n'étaient pas au courant du trou, et que ça n'avait jamais été signalé avant, et également qu'ils ont contacté le syndic de l'immeuble pour qu'il procède à une dératisation.

Je leur ai répondu qu'une dératisation ne donnait pas la garantie qu'aucun nuisible ne puisse être présent, et surtout, qu'ils sont responsables de l'état de l'appartement dans lequel j'emménage. Je les cites : "nous n'étions pas au courant, à partir du moment ou un locataire ne nous préviens pas, ni le propriétaire, ni l'agence n'est responsable". Il reste que je suis arrivé dans un appartement où il y avait un trou dans le mur de la cuisine, que je peux pas l'utiliser normalement au vu des nuisibles en présence.

Devant leur attitude et vu mon mécontentement, j'aurais tendance à appeler un huissier pour faire constater les trous et la présence de nuisibles. Mais vu le prix j'hésite fortement. Qu'en pensez vous ? Puis-obtenir gain de cause si je saisi le tribunal ? D'un point de vue personnel, payer 4 mois de loyers avec un trou qui permet à des nuisibles de rentrer dans l'appartement, je trouve ça scandaleux. Et je précise que si j'avais pu régler ça tout seul, je l'aurais fait depuis longtemps.

En tout cas merci de vos réponses,

RDG

Par **RDG**, le **21/01/2015** à **11:05**

Bonjour à tous, je retente ma question (voir message au dessus), quelqu'un aurait-il des informations ?